

Cent soixante-quatrième session du Conseil

Point 3: Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021

Il était entendu, dans les ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2020-2021 approuvés par le Conseil en décembre 2019, que les organes directeurs auraient la possibilité de procéder à un examen plus général et d'apporter des ajustements à la mise en œuvre du PTB en 2020, en particulier à la cent soixante-quatrième session du Conseil (juillet 2020).

À ce titre, les nouveaux ajustements à apporter au PTB 2020-2021 ont été examinés par le Comité du Programme et le Comité financier ainsi que par leur Réunion conjointe, à leurs sessions de juin 2020, et sont présentés au Conseil pour approbation à sa cent soixante-quatrième session, en juillet 2020. Outre les informations fournies dans le document intitulé *Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021* (CL 164/3) et dans ses annexes web, six notes d'information ont été publiées en réponse aux questions et aux demandes formulées par les Membres au sein du Comité du Programme et du Comité financier et à leur Réunion conjointe.

Les propositions présentées dans le document *Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021* sont le prolongement logique de la vision du Directeur général, à savoir créer une Organisation dynamique pour un monde meilleur, qui reste attachée à ses ambitions, à son mandat et à son rôle originels.

Les nouveaux ajustements à apporter reposent sur l'idée de créer une Organisation inclusive et souple qui serve ses Membres dans le but d'apporter des améliorations sur quatre plans: la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie. Les propositions ont pour but de façonner une Organisation qui soit adaptée aux objectifs qu'elle vise, transparente, ouverte, novatrice, responsable et efficace.

Comme l'indique l'organigramme proposé pour le Siège (annexe 1 du document CL 164/3), l'Organisation s'écarterait d'une structure pyramidale classique pour adopter une approche plus horizontale et plus modulaire qui tienne compte des nouvelles réalités et du monde plus axé sur le numérique dans lequel nous vivons aujourd'hui. Les ajustements structurels et programmatiques proposés visent à maximiser la coopération intersectorielle, à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, à éviter les cloisonnements et à parvenir à une transparence et à une responsabilité optimales. L'idée est de renforcer les avantages comparatifs de la FAO, tant au sein de l'Organisation que dans le cadre de sa collaboration avec d'autres organismes.

Toutes les propositions présentées sont dans la limite des ouvertures de crédits biennales nettes approuvées par la Conférence (1 005,6 millions d'USD).

Structure organisationnelle – points clés

La structure proposée pour le Siège repose sur les trois éléments suivants: i) les *bureaux*, qui ont une fonction transversale au sein de l'Organisation; ii) les *centres*, qui ont une fonction importante de collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ou avec les institutions financières internationales (IFI); iii) les *divisions*, qui renferment l'expertise technique, économique et sociale de la FAO ou fournissent un appui opérationnel et logistique.

Les principaux éléments de la structure proposée sont les suivants:

- Un nouveau *Bureau des objectifs de développement durable (ODD)*, qui coordonnerait la participation de la FAO au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en étroite collaboration avec les unités concernées de l'ensemble de l'Organisation.

- Les trois *centres*, au sein desquels la FAO travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ou avec les institutions financières internationales. Il est de plus en plus fondamental de travailler en partenariat pour traiter des problèmes qui sont complexes et multidimensionnels, et l'objectif des propositions est de renforcer les centres pour faire un usage catalytique des ouvertures de crédits nettes, dont le montant est limité:
 - Le Centre d'investissement apporte un appui à l'investissement public et privé dans les États Membres pour les aider à concrétiser les ODD. L'augmentation proposée (8 millions d'USD) a pour but de renforcer le rôle de catalyseur qu'il joue auprès des pays et de permettre un financement à l'échelle voulue;
 - Le *Centre mixte FAO/OMS* accueillerait deux initiatives conjointes importantes: la Commission du Codex Alimentarius et les activités en rapport avec les zoonoses. L'expertise en matière de zoonoses serait regroupée afin que ces activités se poursuivent de manière ciblée et coordonnée au sein de la FAO et en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires mondiaux;
 - Il est proposé d'accorder un financement supplémentaire de 1 million d'USD au *Centre mixte FAO/AIEA*, qui est l'expression du partenariat stratégique existant de longue date entre la FAO et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) axé sur l'utilisation des sciences et technologies nucléaires au service du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire.
- Une nouvelle division *chargée des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments*, qui assurerait la direction stratégique des activités visant à développer des systèmes alimentaires plus durables. La division intégrerait l'analyse scientifique et économique de la FAO afin de définir de meilleures orientations en matière de politiques et de mieux cibler les investissements dans les systèmes alimentaires.
- Il est proposé de démanteler les équipes chargées de la gestion des programmes stratégiques.
- Il est proposé de supprimer le Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés et de répartir ses fonctions entre d'autres divisions.
- Les bureaux décentralisés continueraient de travailler de manière transversale avec le Siège.

Avec les changements proposés, l'Organisation continuerait à travailler de façon concertée sur les plans de travail 2020-2021 axés sur les résultats, mis au point sur la base du *Cadre de résultats de la FAO pour 2018-2021* après l'approbation par la Conférence, en juin 2019, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget.

Structure de direction et liens hiérarchiques – points clés

L'équipe de direction centrale comprendrait les trois directeurs généraux adjoints, l'Économiste en chef et le Scientifique en chef et apporteraient un appui au Directeur général dans tous les domaines relevant du mandat de l'Organisation.

Les sous-directeurs généraux seraient chargés de missions spécifiques par le Directeur général dans des domaines d'activité clés de l'Organisation. Ils n'auraient plus à s'occuper des questions de gestion interne liées à leur fonction précédente à la tête des départements et pourraient ainsi se consacrer à des activités externes associées à une visibilité et un rang de priorité élevés.

L'obligation de rendre compte qui s'applique aux chefs des bureaux, des centres et des divisions est renforcée, conformément aux meilleures pratiques et compte tenu de leur rôle d'expert dans leurs domaines respectifs. Ils rendraient compte au Directeur général ou à un directeur général adjoint, à l'Économiste en chef ou au Scientifique en chef.

Les structures hiérarchiques sont établies sous l'autorité du Directeur général et sont communiquées au personnel et aux Membres.

Conclusion

Le Conseil est invité à:

- a) prendre note des ajustements programmatiques et opérationnels;
- b) approuver le tableau révisé des postes inscrits au budget (*annexe web 3*), y compris les changements indiqués dans le document CL 164/3 Note d'information 2, et les *changements structurels (annexe 1)*;
- c) approuver la répartition révisée des ouvertures de crédits nettes entre les chapitres du budget, telle qu'elle figure au *tableau 3*.

Le Conseil est également invité à noter que d'autres virements budgétaires seront peut-être nécessaires au cours de l'exercice biennal, par suite de la pandémie de covid-19, des orientations formulées par les conférences régionales, de la poursuite du processus de planification des activités et de la mise en œuvre de modalités d'exécution plus efficaces et plus efficientes. Les virements qu'il faudrait effectuer, à l'intérieur d'un même chapitre ou d'un chapitre à un autre, pour exécuter le PTB au cours de l'exercice biennal, seront effectués conformément aux dispositions de l'article 4.5 du Règlement financier.

M^{me} Beth Crawford, Directrice du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources